



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 3 octobre 2022 à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Martin Beaulieu, maire.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Nancy Mathieu
Siège #2 - Jocelyn Béliveau
Siège #3 - Jessica Bolduc
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #5 - Marie-Josée Nadeau
Siège #6 - Laurier Poulin

Tous forment le quorum de cette assemblée. Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et greffière-trésorière.

Après avoir constaté le quorum, le maire, Monsieur Martin Beaulieu, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2022-10-220

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES
ETCHEMINS

04 - COMPTE RENDU DES COMITÉS

05 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

06 - ACCEPTATION DES COMPTES

07 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

08 - LÉGISLATION

08.01 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 436-22 sur le traitement de la rémunération des élus

08.02 - Résolution d'adoption du règlement no 436-22 « Projet de règlement no 436-22 sur le traitement de la rémunération des élus »

08.03 - Résolution - Adoption du tableau "Libellé des infractions au règlement no 434-22 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés"

09 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

09.01 - Résolution acceptation états financiers 2021 OH

09.01.01 - Résolution approbation du budget 2022 pour l'Office d'habitation

09.02 - Résolution - Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

09.03 - Résolution acceptation du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2023

09.04 - Résolution - Dépôt de l'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers

09.05 - Résolution demande de prolongation - Programme de soutien aux politiques familiales municipales

09.06 - Résolution acceptation offre de services Cain Lamarre cour municipale 2023

09.07 - Résolution acceptation offre de services Lavery Avocats en droit municipal - Année 2023

09.08 - Résolution d'appui à la Ville Saint-Georges pour le réaménagement de la cour municipale commune



- 10 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS**
10.01 - Résolution pour le renouvellement de l'entente relative du service d'inspection de la MRC des Etchemins
10.02 - Résolution - programmation travaux dans le programme TECQ 2019-2023
10.03 - Résolution - Entente entre la municipalité et le CSBE pour le service de garde - année scolaire 2022-2023
10.04 - Résolution - Adoption de la version actualisée de la politique municipale des aînés et du plan d'action (MADA)
10.05 - Résolution - Autorisation la mise sur pied du comité de suivi du plan d'action MADA
10.06 - Résolution pour mandater la MRC Beauce-Sartigan pour la préparation d'un plan de gestion des actifs municipaux
10.07 - Résolution pour mandater Englobe pour l'étude géotechnique pour le projet de réfection du réseau d'égout
- 11 - TRAVAUX PUBLICS**
11.01 - Résolution pour l'octroi de contrat à Pavage Sartigan pour le pavage de la rue Des Bosquets et du Rang Cumberland
- 12 - RESSOURCES HUMAINES**
13 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE
13.01 - Résolution pour autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente 9-1-1
13.02 - Résolution - Présentation d'une demande d'aide financière pour la formation pompier
- 14 - LOISIRS**
15 - VARIA
15.01 - Résolution - Permission pour les Forces armées canadiennes
- 16 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Mathieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 3 octobre 2022 soit adopté.

ADOPTÉE

03 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES ETCHEMINS

04 - COMPTE RENDU DES COMITÉS

2022-10-221

05 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Dispense de faire lecture du procès-verbal du 12 septembre 2022, considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme dudit procès-verbal, qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 12 septembre 2022 soit adopté.

ADOPTÉE

2022-10-222

06 - ACCEPTATION DES COMPTES

Liste des comptes payés entre le 1er septembre et le 30 septembre 2022 (règlement no 318-07). Voir liste des déboursées pour un total de cent trente-



MRC des Etchemins visant à harmoniser les règlements municipaux qui sont appliqués sur l'ensemble du territoire de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités situées sur le territoire de la MRC des Etchemins ont manifesté leur intérêt pour harmoniser les règlements municipaux appliqués par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no 434-22 a été adopté lors de la séance du conseil du 6 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nancy Mathieu;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin adopte par la présente résolution le tableau intitulé " Libellé des infractions au règlement no 434-22 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés" lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

09 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

2022-10-226

09.01 - Résolution acceptation états financiers 2021 OH

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les états financiers 2021 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a versé à l'Office d'Habitation un montant de 2 724 \$ en 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'Habitation a terminé avec un déficit et que la Municipalité verse à l'organisme 10 % de ce déficit, qui s'élève à 4 098 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devra verser un montant de 4 333 \$ pour combler la part municipale du déficit annuel de l'Office d'habitation;

CONSIDÉRANT QUE ce montant n'a pas été prévu au budget 2022;

CONSIDÉRANT QUE le versement sera fait en début d'année 2023;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte les états financiers de 2021 et versera à l'organisme 4 333 \$ pour combler la part municipale du déficit;

CONSIDÉRANT QUE le versement sera versé à l'Office d'Habitation en 2023.

ADOPTÉE

2022-10-227

09.01.01 - Résolution approbation du budget 2022 pour l'Office d'habitation

ATTENDU QUE l'Office d'Habitation a déposé son budget 2022 à la municipalité en février 2022;



trois mille quatre cent quatre-vingt-seize dollars et soixante (133 496,60 \$).

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes soient acceptés.

ADOPTÉE

07 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Aucun bordereau de correspondance, séance du 3 octobre 2022.

08 - LÉGISLATION

2022-10-223

08.01 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 436-22 sur le traitement de la rémunération des élus

Avis de motion au règlement no 436-22 « Règlement sur le traitement de la rémunération des élus »

Je, soussignée, Jessica Bolduc, conseillère, donne avis de motion que le règlement no 436-22 ayant pour objet de modifier la rémunération des élus municipaux sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

2022-10-224

08.02 - Résolution d'adoption du règlement no 436-22 « Projet de règlement no 436-22 sur le traitement de la rémunération des élus »

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 3 octobre 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 3 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le projet de règlement no 436-22 sur le traitement de la rémunération des élus municipaux soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit projet de règlement.

ADOPTÉE

2022-10-225

08.03 - Résolution - Adoption du tableau "Libellé des infractions au règlement no 434-22 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés"

CONSIDÉRANT la demande déposée par le poste de la Sûreté du Québec de la



ATTENDU QUE la portion municipale pour 2022 a déjà été payée et s'élève à 6 696 \$;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte le budget 2022 de l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière.

ADOPTÉE

2022-10-228

09.02 - Résolution - Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

Dossier no 00031885-1 - 28025 (12) 20220511-010

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Benjamin a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Jessica Bolduc, appuyée par Marie-Josée Nadeau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Benjamin approuve les dépenses d'un montant de 10 213,90 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE



2022-10-229

09.03 - Résolution acceptation du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Laurier Poulin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023. Toutes les séances ordinaires débiteront à 18 h 30 :

| Calendrier 2023 |
|-------------------------------------|
| Séances du conseil municipal |
| 16 janvier 2023 |
| 6 février 2023 |
| 6 mars 2023 |
| 3 avril 2023 |
| 1 ^{er} mai 2023 |
| 5 juin 2023 |
| 3 juillet 2023 |
| 14 août 2023 |
| 11 septembre 2023 |
| 2 octobre 2023 |
| 6 novembre 2023 |
| 4 décembre 2023 |

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière conformément à la Loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

2022-10-230

09.04 - Résolution - Dépôt de l'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec (CMQ) a envoyé à la municipalité le rapport de l'audit de conformité sur la transmission des rapports financiers;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport doit être déposé au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :



QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin atteste que le rapport de l'audit de conformité sur la transmission des rapports financiers a été déposé à tous les membres du conseil.

ADOPTÉE

2022-10-231

09.05 - Résolution demande de prolongation - Programme de soutien aux politiques familiales municipales

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benjamin a présenté en 2020-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benjamin désire prolonger sa participation au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2023;

SUR LA PROPOSITION de Laurier Poulin;
APPUYÉE par Joey Veilleux;
IL EST RÉSOLU des membres du conseil municipal :

De demander au Ministère une prolongation de sa participation au Programme de soutien aux politiques familiales municipales jusqu'au 30 juin 2023, soit pour une période de 6 mois, en raison que la personne responsable du dossier a eu quelques problèmes de santé et a donc pris du retard;

D'autoriser Isabelle Beaudoin, Directrice générale, à signer au nom la municipalité de Saint-Benjamin tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2023.

ADOPTÉE

2022-10-232

09.06 - Résolution acceptation offre de services Cain Lamarre cour municipale 2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Benjamin a reçu l'offre de service de la firme Cain Lamarre pour les services à la cour municipale pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Benjamin confie le mandat de procureur à la firme Cain Lamarre SENCRL avocats pour nous représenter dans l'ensemble de nos dossiers devant la Cour municipale commune de Ville St-Georges pour l'année 2023.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Mme Mélanie Labbé, Chef de division de la Cour municipale de Ville Saint-Georges et la firme Cain Lamarre SENCRL

ADOPTÉE



09.07 - Résolution acceptation offre de services Lavery Avocats en droit municipal - Année 2023

2022-10-233

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite mandater une nouvelle firme d'avocat spécialisée en droit municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 2 offres de services et que celle de Lavery Avocats a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE le forfait sélectionné est le complet au coût de 1 200 \$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte l'offre de services de Lavery Avocats en droit municipal pour l'année 2023 au coût de 1 200 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE

2022-10-234

09.08 - Résolution d'appui à la Ville Saint-Georges pour le réaménagement de la cour municipale commune

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre de la Ville de Saint-Georges pour le projet de réaménagement de la cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges;

CONSIDÉRANT QUE la cour municipale de Saint-Georges dessert 27 municipalités ainsi que la MRC Beauce-Sartigan et Beauce-Centre;

CONSIDÉRANT QU'IL est important de pouvoir bénéficier d'un accès à la cour municipale situé à proximité de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réaménagement de la cour municipale est nécessaire afin de bien desservir la population et assurer le maintien d'un service de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville Saint-Georges souhaite bénéficier d'une aide financière du gouvernement pour concrétiser le projet et ainsi éviter une répartition des frais entre toutes les municipalités desservies par la cour municipale commune;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin appuie le projet de réaménagement de la cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges;

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin souhaite que la Ville Saint-Georges puisse bénéficier d'une aide financière provenant du gouvernement pour concrétiser le projet.

ADOPTÉE

10 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS

2022-10-235

10.01 - Résolution pour le renouvellement de l'entente relative du service d'inspection de la MRC des Etchemins



ATTENDU QUE la Municipalité a signé une entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

ATTENDU QU'À l'article 5.1 de l'entente, il est mentionné que « la Municipalité, avant le 15 octobre, doit se réserver le nombre d'heures annuelles de service qu'elle requiert de la part de l'inspecteur de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Benjamin réserve 600 heures annuellement pour les services d'inspection auprès de la MRC des Etchemins;

QUE les heures d'urbanisme se feront au bureau municipal de Saint-Benjamin, les mardis et les jeudis et selon les heures d'ouverture en vigueur;

ADOPTÉE

2022-10-236

10.02 - Résolution - programmation travaux dans le programme TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Mathieu;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte des biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;



QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

2022-10-237

10.03 - Résolution - Entente entre la municipalité et le CSBE pour le service de garde - année scolaire 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris une entente avec le Centre de services scolaire de Beauce-Etchemin pour prêter les locaux du bâtiment municipal pour aménager le service de garde de l'école La Tourterelle pour l'année 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE le prêt des locaux découle des travaux majeurs effectués à l'école La Tourterelle;

CONSIDÉRANT QUE le service de garde sera aménagé au bâtiment municipal de la fin août 2022 à la fin juin 2023;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;
ET SECONDÉ À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin atteste avoir une entente avec le Centre de services scolaire de Beauce-Etchemin pour l'aménagement du service de garde l'école La Tourterelle pour l'année scolaire 2022-2023.

2022-10-238

10.04 - Résolution - Adoption de la version actualisée de la politique municipale des aînés et du plan d'action (MADA)

CONSIDÉRANT QUE Mme Cindy Turcotte a été mandatée pour mettre à jour la politique municipale des aînés et le plan d'action (MADA);

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action a été déposé au conseil municipal et quelques correctifs ont été apportés;

CONSIDÉRANT QUE la version actualisée de la politique municipale des aînés et du plan d'action sont approuvés par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Mathieu;
ET SECONDÉ À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin adopte la version actualisée de la politique municipale des aînés et du plan d'action (MADA).

ADOPTÉE

2022-10-239

10.05 - Résolution - Autorisation la mise sur pied du comité de suivi du plan d'action MADA

CONSIDÉRANT QUE le conseil autorise de nouveau la mise sur pied du comité de suivi du plan d'action MADA ;

CONSIDÉRANT QUE son mandat consistera à suivre et à soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre de la politique municipale des aînés et de son plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE le comité sera formé des personnes suivantes : Mme Nancy Mathieu, conseillère et responsable des questions aux aînés, Cindy



Turcotte, Chargée des suivis pour le comité, Ruth Boulet, présidente du comité de l'Âge d'Or et Brigitte Caron, citoyenne impliquée;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin autorise de nouveau la mise sur pied du comité de suivi du plan d'action MADA dont le mandat est de suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre de la politique municipale des aînés et de son plan d'action.

ADOPTÉE

2022-10-240

10.06 - Résolution pour mandater la MRC Beauce-Sartigan pour la préparation d'un plan de gestion des actifs municipaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est vue acceptée dans le programme d'aide financière de la FCM en novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité mandate le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Etchemin pour faire la visite, les relevés, la conception et la production du rapport de gestion des actifs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet débutera au printemps 2023 avec les relevés;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires à verser à la MRC Beauce-Etchemin seront selon le taux horaire 2023;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET SECONDÉ À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin mandate la MRC Beauce-Sartigan pour la préparation du plan de gestion des actifs municipaux prévus en 2023.

ADOPTÉE

2022-10-241

10.07 - Résolution pour mandater Englobe pour l'étude géotechnique pour le projet de réfection du réseau d'égout

CONSIDÉRANT QUE la municipalité travaille sur un projet de réfection du réseau d'égout et ajout de conduite pluvial pour la rue du Lac;

CONSIDÉRANT QUE l'étude géotechnique est nécessaire pour la préparation des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois offres de services :

- Englobe : 42 495,00 \$

- Groupe ABS : 47 650,00 \$

- FNX : 51 560,00 \$

CONSIDÉRANT QUE notre firme d'ingénierie nous recommande d'octroyer le contrat à Englobe;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Nadeau;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :



QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin mandate la firme Englobe pour l'étude géotechnique pour le projet de réfection du réseau d'égout et l'ajout d'une conduite de pluvial au montant de 42 495,00 \$ avant les taxes;

QUE cette dépense sera payée via l'aide financière du programme TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

11 - TRAVAUX PUBLICS

2022-10-242

11.01 - Résolution pour l'octroi de contrat à Pavage Sartigan pour le pavage de la rue Des Bosquets et du Rang Cumberland

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé de prix pour paver l'intersection de la rue des Bosquets afin d'améliorer la sécurité en hiver à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des prix à 2 entreprises en pavage;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une seule soumission et le contrat sera donné à Pavage Sartigan au coût de 29 770,52 \$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la soumission de Pavage Sartigan au coût de 29 770,52 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE

12 - RESSOURCES HUMAINES

13 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE

2022-10-243

13.01 - Résolution pour autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit signer la nouvelle entente de service avec l'autorité 9-1-1 prochaine génération;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est pour autoriser les centres d'urgence 9-1-1 à migrer sur la nouvelle plateforme afin de servir nos citoyens avec la nouvelle technologie;

CONSIDÉRANT QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin autorise M. Martin Beaulieu, maire et Mme Isabelle Beaudoin, Directrice générale à signer l'entente 9-1-1 pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2022-10-244

13.02 - Résolution - Présentation d'une demande d'aide financière pour la formation pompier



Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Benjamin désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Benjamin prévoit la formation d'un (1) pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Etchemins en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Laurier Poulin et appuyé par Joey Veilleux et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE

14 - LOISIRS

15 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

2022-10-245

15.01 - Résolution - Permission pour les Forces armées canadiennes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre des Forces armées canadiennes concernant un exercice militaire à venir dans la région de Chaudière-Appalaches du 16 au 27 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'Armée canadienne demande la permission à la municipalité pour circuler sur certaines routes et secteurs sous notre responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité sera avisée cet automne à savoir si l'exercice militaire aura lieu sur son territoire ou non;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Mathieu;



ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin donner la permission aux Forces armées canadiennes de circuler sur les routes de la municipalité durant la période prévue pour la tenue de leur exercice militaire.

ADOPTÉE

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période de questions au public.

2022-10-246

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Mathieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 19 h 49.

ADOPTÉE

NOTE : Le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Martin Beaulieu
Maire

Isabelle Beaudoin
Dir. générale & greffière-trésorière

Je, Martin Beaulieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Beaulieu
Maire